



Réunion du Conseil Municipal

Mercredi 30 Mars 2022

Séance n° 2022-04 - Décisions Arrêtées

L'an deux mille vingt-deux et le trente du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de Réunions en Mairie de Burie, sous la présidence de Monsieur Gérard PERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2022

Présents : (12) MM. Gérard PERRIN (Maire), Patrick ANTIER (1^{er} Adjoint), Mme Marie-Christine GILARDIN (2^{ème} Adjointe), M. Jean-Paul ROULLIN (3^{ème} Adjoint), Mmes Stéphanie BARBASTE, Magalie FOURNIER, Nelly GAUTHIER, MM. Joël LAVERGNE (Conseiller Municipal délégué), Sébastien ROISANS-SAC, Mme Babette SCHNEIDER Babette, M. Stéphane SIMONNEAU, M. Bernard VACHON.

Absents Excusés : (02) MM. Patrick MAILLOT (Procuration à Mme Nelly Gauthier), Serge REMY (Procuration à M. Gérard Perrin).

Absente : (01) Mme Nathalie SIRRE-LAMBERT

Monsieur Patrick Antier est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance en date du 14 mars 2022 a été adressé par mail à tous les conseillers le 17 mars 2022. Monsieur le Maire demande aux membres présents s'il y a lieu de relever des observations sur celui-ci. Le Procès-Verbal, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée qu'il soit ajouté à l'ordre du jour, les trois points suivants :

- 1 - Création d'un Poste d'Agent des Services Techniques dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences / Contrat Unique d'Insertion / Contrat d'Accompagnement à l'Emploi → Délibération n° 7
- 2 - Chemin de la Tonnelle ⇒ Convention Intercommunale de Financement des Travaux de Voirie Communale → Délibération n° 8
- 3 - Location du Mill'Clubs pour Cours de Hatha-Yoga → Délibération n° 9

L'assemblée accepte l'ajout de ces délibérations.

1 - Vote des Taux d'Imposition 2022 (Foncier Bâti & Foncier Non Bâti)

Depuis l'an dernier, pour le foncier bâti, le taux de référence doit être fixé en cumulant le taux communal voté à celui du taux départemental (21.50 % pour le 17).

Il sera soumis à l'assemblée une augmentation de 1 % sur les deux taux communaux.

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

2 - Budget Principal Commune ⇒ Vote du Budget Unique 2022

Etudié, article par article, lors de la réunion de la Commission Communale des Finances du 21 mars 2022, il est présenté en équilibre à :

- ⊕ 1 149 560.35 € en section de fonctionnement
- ⊕ 915 205.67 € en section d'investissement

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

3 - Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » ⇒ Vote du Budget Unique 2022

Elaboré de concert avec les services de la Trésorerie de Saint-Jean-d'Angély, les écritures en sont les suivantes :

✚ 475 093.75 € en section de fonctionnement

✚ 560 944.34 € en section d'investissement

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

4 - Budget Annexe « Maison de Santé » ⇒ Vote du Budget Unique 2022

Etudié, article par article, lors de la réunion de la Commission Communale des Finances 21 mars 2022, il est présenté en équilibre à :

⇒ 69 781.33 € en section de fonctionnement

⇒ 107 480.00 € en section d'investissement

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

5 - Eglise Saint-Léger ⇒ Choix du Maître d'œuvre pour les études

Sujétion de la Commission Communale des Bâtiments d'accepter de confier cette opération à la Sarl Lambert-Dugas de Burie et autres bureaux d'études détaillés dans la proposition globale d'honoraires, pour un coût total de 15 700 € Ht, soit 18 840 € TTC.

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

6 - Voirie Communale ⇒ Cession d'une partie de la « Rue de Berlouze »

Reprise de l'historique de ce dossier et décision de vente aux trois riverains intéressés au prix de 2 €/m², avec tous les frais d'acquisition à leur charge.

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

7 - Création d'un Poste d'Agent des Services Techniques dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences / Contrat Unique d'Insertion / Contrat d'Accompagnement à l'Emploi

Emploi créé en sein des services technique pour initialement une durée de 20/35°, passé à temps complet jusqu'au 19 septembre 2022. Un Cui étant financé à 30 % sur 20/35°.

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

8 - Chemin de la Tonnelle ⇒ Convention Intercommunale de Financement des Travaux de Voirie Communale

Réfection superficielle par enrobé projeté pour un coût de 5 244 €, financé conjointement par les Communes de Saint-Sulpice de Cognac et Burie à 50/50, par convention.

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

9 - Location du Mill'Clubs pour Cours de Hatha-Yoga

Une administrée, professeur d'Hatha-Yoga, demande une mise à disposition d'une salle pour dispenser de séances de cours par semaine. Il est proposé la Salle de danse, sis au Mill'Clubs, pour un tarif de 30 € / mois.

⇒ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.*

10 - Comptes Rendus des Commissions Communales & Informations Diverses

Affiché en Mairie de Burie, vendredi 1er avril 2022